

## FICHE D'INFORMATION A DESTINATION DES FAMILLES

### INSCRIPTION SCOLAIRE

Toute première inscription en maternelle ou en élémentaire, que ce soit en début ou en cours de cycle, doit faire l'objet d'un dossier famille enregistré à l'Accueil Enfance Famille.

Les enfants sont affectés dans les écoles en fonction de leur lieu de résidence et des capacités d'accueil de chaque école afin de leur offrir les meilleures conditions d'apprentissage. Sous certaines conditions, des dérogations peuvent être accordées en concertation avec l'Education Nationale.

### POUR LA RENTREE 2022

#### 1) Vous êtes domiciliés sur Grand-Quevilly :

Votre enfant est scolarisé cette année dans une école Grand-Quevillaise en Grande section (GS) de maternelle et entre au cours préparatoire (CP) en septembre 2022.

Vous souhaitez inscrire votre enfant sur votre **école de secteur** :

<b>Comment</b>	☒ Directement <b>depuis votre espace famille</b> ou déposer les documents à l'accueil Enfance Famille, une boîte sera à votre disposition.
<b>Document à fournir</b>	☒ Vous devez <b>compléter une fiche de pré-inscription</b> et <b>joindre un justificatif de domicile</b> de moins de 3 mois. ☒ Vous devez compléter la <b>fiche Enfant 2022</b>
<b>Date limite</b>	Dépôt du dossier avant le <b>4 mars 2022</b>
<b>Admission définitive</b>	La Ville adresse aux parents <b>début avril</b> au plus tard, par voie postale, une fiche d'inscription. Munis de ce document et du carnet de santé de l'enfant, vous devrez faire l'admission définitive auprès de la direction de l'école concernée.

Vous demandez un **changement de secteur** en cours de cycle ou une scolarisation **en dehors de votre secteur**

<b>Comment</b>	☒ Vous devez vous rendre à l' <b>Accueil Enfance Famille</b> du 21/02 au 04/03/2022
<b>Document à fournir</b>	☒ Vous munir d'un <b>justificatif de domicile</b> de moins de 3 mois, <b>tous documents justifiant</b> une scolarisation hors secteur (contrat assistante maternelle, justificatif de domicile des grands parents assurant la garde de l'enfant...)
<b>Date limite</b>	21 Février au 4 Mars 2022
<b>Admission définitive</b>	La Ville adresse aux parents <b>mi-mai</b> au plus tard, par voie postale, une fiche d'inscription. Munis de ce document et du carnet de santé de l'enfant, les parents doivent faire l'admission définitive auprès de la direction de l'école concernée.

## 2) Demande de scolarisation hors Grand-Quevilly :

Les parents désirant inscrire leur enfant dans une école en dehors de Grand-Quevilly, doivent remplir un dossier de demande de scolarisation Hors Commune. À retirer et à remettre à l'Accueil Enfance Famille avant le 4 mars 2022 accompagné des pièces justificatives demandées.

## 3) Vous êtes domiciliés hors Grand-Quevilly :

Les familles domiciliées hors commune et désirant scolariser leur enfant à Grand Quevilly doivent s'adresser directement à leur commune de résidence.

### **RESTAURATION SCOLAIRE et ACTIVITES PERISCOLAIRES A LA RENTREE 2022** Toutes ces inscriptions peuvent se faire depuis votre **espace famille**

- ☆ **La Fiche Enfant** à renouveler dès le mois de juin (sauf si déjà renouvelée)
- ☆ **Restauration Scolaire** dès septembre
- ☆ **Accueil Ludo Educatif Matin et Soir** à renouveler à partir du 20 juin
- ☆ **Centre de loisirs des Mercredis** à renouveler du 20 juin au 1<sup>er</sup> juillet 2022

### **Renseignements et Rendez-vous**

Accueil Enfance Famille par téléphone : 02.35.68.99.04 ou par courriel : aef@grandquevilly.ft

L'espace Famille facilite les démarches familles et les échanges avec l'Accueil Enfance Famille :  
<https://www.espace-citoyens.net/grandquevilly/>